



— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL__275-DE

S²LOW

N° 275/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

- Pour : 27
- Contre : 00
- Abstention : 06

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

Acte publié le : 14. avril 2023

Absents représentés

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

Absents

Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 275/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS – REVISION – EXERCICE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le livre III du Code général des collectivités territoriales relatif aux finances communales et plus particulièrement aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) ;

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales et l'article L.2311-3 qui précise : « constitue un programme à caractère prévisionnel ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face » ;

Vu la délibération n° 247-2022 du 12 avril 2022 portant révision d'AP/CP ;

Vu la délibération n° 715-2022 du 15 novembre 2022 portant révision d'AP/CP ;

Considérant que les autorisations de programmes et leurs actualisations éventuelles sont proposées par le Maire et individualisées par le conseil municipal ;

Considérant que le montant total et le nombre d'années de certaines autorisations de programmes doivent être ajustés ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte le réalisé 2022 en dépenses et recettes et donc de modifier les crédits de paiements des années suivantes comme suit ;

Après avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2023,

Suivi des AP/CP 2022/2023						
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP voté	Réalisé au 31/12/2022	Budgétisé 2023	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	9 ans	Dépenses	7 841 000 €	6 105 146 €	742 162 €	993 692 €
		Recettes	2 936 444 €	2 695 848 €	240 596 €	-0 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	564 846 €	844 638 €	9 133 516 €
		Recettes	3 336 292 €	173 429 €	722 826 €	2 440 037 €
Création parcours patrimonial, musées et hôtel dieu	10 ans	Dépenses	11 268 000 €	426 197 €	3 951 071 €	6 890 732 €
		Recettes	2 191 200 €	4 785 €	0 €	2 186 415 €
Déviations routière Orange	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	1 600 320 €	733 480 €	5 166 200 €
Réhabilitation hall des expositions	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	0 €	70 000 €	2 590 000 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	3 ans	Dépenses	7 728 000 €	211 486 €	2 339 036 €	5 177 478 €
Construction d'un poste de police	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	22 968 €	278 558 €	3 698 474 €
		Recettes	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €
Total Dépenses			51 540 000 €	8 930 962 €	8 958 945 €	33 650 093 €
Total Recettes			9 063 936 €	2 874 063 €	963 422 €	5 226 452 €

Lors de la clôture du vote, Mme Fabienne HALOUI demande à modifier son vote (opposition = abstention). Il en est de même pour M. Patrick SAVIGNAN.

A l'unanimité (6 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : de valider l'ajustement des montants des autorisations et la modification des crédits de paiements précités à partir de 2023 afin de prendre en compte le réalisé 2022.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

